

pho.to



RIL

1922

Bulletin hebdomadaire n° 3408

du 01.05.2023

FOOTBALL-FUTSAL

RIL - Fondée en 1922

Section football-futsal

Affiliée à l'ACFF—Mat. 162

Editeur responsable : Ch. Haertjens

Rue de l'Industrie, 33

4100 Seraing

Site web : www.rilfoot.be

Compte ING : BE53 3400 9220 0053



**Royale
Intercorporation
Liégeoise**



Football

AVIS AUX SECRETAIRES :

- Il a été décidé que les forfaits non déclarés avant le jour du match (**11h00 au plus tard**) seront considérés comme tardifs, c'est-à-dire que le club devra s'acquitter des frais d'arbitrage et des amendes envers l'adversaire et la RIL.
- Pour votre information, le coût des blocs pour les frais de déplacement des arbitres est porté cette saison à 3,10 € (trois euros dix cents).
- Les frais d'arbitrage : E - 34,00€, F - 29,00€, G et H - 25,00€.
- Les secrétaires C.Q. de chaque club sont invités à consulter leur calendrier afin de

SANCTIONS :

Suspensions administratives - avertissements encourus en matchs de championnat :

Joueurs exclus pour 2 avertissements au cours du même match du : 22/04/2023

FC Jeunesse Houssoise : Nicolas Hoeters 30/10/85

Joueurs suspendus pour 3 avertissements dont le dernier reçu le : 22/04/2023 :

FC Jeunesse Houssoise : Jordan Cherain 24/07/93 (24/09/22 – 11/02/23 – 01/04/23)

AMENDES :

Avertissement(s) en match(s) de championnat (2,50 €) du : 01/04/2023

2 X : FC Jeunesse Houssoise

4 X : EF Stoumont

Avertissement(s) en match(s) de championnat (2,50 €) du : 15/04/2023

3 X : FC Jeunesse Melen 2

Avertissement(s) en match(s) de coupe (2,50 €) du : 22/04/2023

1 X : FC Bilstain

2 X : FC Jeunesse Melen 1

L'ORGANISATION DE LA FINALE DE LA COUPE :

EST ATTRIBUEE A EF STOUMONT POUR SES 40 ANS D'EXISTENCE.

ROYALE INTERCORPORATION LIEGEOISE



Affiliée j O.R.B.S.F.A ±Mat. : A6156

FOOTBALL

Saison : 2023 /2024

Matricule: « . « «

A renvoyer à
Christian Haertjens
Secrétaire de la R.I.L.
Rue de l'Industrie, 33 - 4100 Seraing
Tél. : 04/338.19.16
GSM: 0492/10.23.13
Courriel: chaertjens@gmail.com

1 document par équipe SVP en imprimé afin de faciliter la lecture et d'éviter les erreurs

Nom du club : « « « « « « « « « « « « En abrégé (14 car. Maxi) : « « « « « « «

Siège social (adresse complète) : «

Création du club : « « « « « « « « Nombre d'équipes engagées : « « « «

Secrét C.Q. : Nom : « « « « « « Prénom : « « « « « « Date naissance : « / « « «
Adresse complète : «
Tél. Privé : « « « « « « « « Bureau : « « . « « « « « « GSM : « « « « « « « « «
Adresse courriel : « « « « « « « « « « « « @.....

Président : Nom : « « « « « « Prénom : « « « « « « Date naissance : « / « « «
Adresse complète : «
Tél. Privé : « « « « « « « « Bureau : « « . « « « « « « GSM : « « « « « « « « «
Adresse courriel : « « « « « « « « « « « « @.....

Trésorier : Nom : « « « « . « « « Prénom : « « « « « « Date naissance : « / « « «
Adresse complète : «
Tél. Privé : « « « « « « « « Bureau : « « . « « « « « « GSM : « « « « « « « « «
Adresse courriel : « « « « « « « « « « « « @.....

Réservation :
/ 1/1 pipe . « évolue le « « « « « « « à « « « « heure, au terrain de « « « « « « « bloc n° « «
Adresse complète « .
Tél. du terrain : « « « « « « « « « . « « « « « Tél. de la cafétéria : « « « . « « « « « « « « «

Couleurs: les équipements noirs ne sont plus autorisés

Vareuse : « « « « « « « « « « « « « « « « Short : « « « « .. « « « « « « « « « « « ..
Adresse site : http://.....

Afin de confirmer l'inscription, l'acompte de 200 € + 200 € de caution réversible (soit 400 €) est à verser obligatoirement avant l'inscription de nouvelles équipes.
Le bulletin d'inscription est obligatoire et doit être rentré au plus tard pour le 30 juin.

Nous, membres responsables du club « « « « « « « « « « « « « « « « (14 caractères maximum), prenons l'engagement de nous conformer au statut et règlement de la R.I.L. et de l'O.R.B.S.F.A. et serons solidairement responsables de la situation financière de notre club.
Nous reconnaissons d'autre par Monsieur/Madame « « « « « « « « « « « « « « « « correspondant(e) qualifié(e) et, comme tel(le), ayant la signature afférente à cette fonction.

Fait à « « « « « « « « « « « « « « « « le « « / « « / « « « «

Le C.Q. Le Président Le Trésorier

Futsal

Aux Secrétaires des clubs de futsal :

- Les feuilles de matchs officielles et pas une copie de DH à D2D doivent être envoyées chez :

M. C. Haertjens rue de l'Industrie 33 à 4100 Seraing.

- Les feuilles de matchs officielles et pas une copie de D3A à D4B + la série féminine et les matchs de coupe doivent être envoyées chez :

M. G. Barthol, rue Lahaut, 112 à 400 Seraing

Vu le manque de sérieux de certains (secrétaires de) clubs, le Comité de la RIL a décidé que le club n'ayant pas renvoyé la feuille de match dans les deux (2) semaines qui suivent la date dudit match le perdra par forfait, ainsi que les matchs suivants, jusqu'à réception de cette feuille.

Les frais d'arbitrage sont : **1P : 25,00€ - 2P : 22,00€ et 3P : 21,00€.**

(Dés)Affiliations et copies de la carte d'identité (recto/verso) : du lundi au vendredi midi ou sur rendez-vous Sont à envoyer à

M. Jules Chantraine, rue Florent Pirotte, 88 à 4430 Ans 04/266.55.29 & 0495/240.847 - futsalril@gmail.com.

ATTENTION : En cas de changement de club, le formulaire de changement de club est aussi obligatoire.

Championnat

CHANGEMENT DE SALLE :

SUITE A L'INDISPONIBILITE DE LA SALLE L. MELIN DE FLEMALLE

D1B : du 17.04.23 - MF AC Actuel – Mil's B se jouera le 08.05.23 à 20h00 A. Cools.

D2C : du 03.04.23 – Froggers AC – MDP se jouera le 19.05.23 à 21h00 A. Cools

du 26.04.23 – Froggers AC – Eagles Vottem avancé au 03.05.23 à 21h00 A. Cools.

D1F : du 17.04.23 – Actuel Fémina – Jeunesse Grâce reporté au 08.05.23 à 19h00 A. Cools

D2A : du 12/05/23 Team Ricca – Zanetti Beyne se jouera à 19h15 à Embourg.

SALLE M. DAERDEN INDISPONIBLE LES 12,13,14 MAI 2023

DECISIONS

Pour avoir aligné des joueurs en surnombre de l'équipe A et C en B, le club suivant perd le match sur le score de forfait : + l'amende réglementaire.

D3B : Engis Sport – DBM Moro Plafond / B du 17/04/23 : (réclamation).

Vu que l'équipe de DBM Moro Plafond / B a aligné dans ce match, 2 joueurs de l'équipe A en B et 1 joueur de l'équipe C en B, alors que le règlement prévoit que 2 joueurs.

Pour ces motifs, le comité sportif de la RIL décide,

- De modifier le résultat en 5 – 0 FF au lieu de 2 – 3 en faveur de Engis Sport.**
- D'accorder la victoire du match à Engis Sport.**
- D'appliquer l'amende réglementaire de 12,50 € à DBM Moro Plafond / B.**

TRANSACTIONS :

Coupe Vel'Art : FC 1313 – Liège Athlétic du 24.04.23.

M. Izrai Abdoursakov 14.01.97 de MF 1313 est suspendu 1 match officiel à partir du 01.05.23 + l'amende réglementaire.

M. Paul Okiere 20.05.99 de MF 1313 est suspendu 2 matchs officiels à partir du 01.05.23 + l'amende réglementaire.

D3C : Ethias – Young Wolve B du 19.04.23.

M. Julien Perez Sanchez 04.04.96 de Young Wolve / B est suspendu 1 match officiel à partir du 01.05.23 + l'amende réglementaire.

SANCTIONS :

Joueur suspendu pour 3 avertissements en championnat dont le dernier reçu :

D1B : Liège Athlétic – Brandon Bodson 05-03-98 : 21.10.22 – 03.03.23 – 17.04.23.

AMENDES :

Avertissement en match de championnat : (2,50 €) :

1X : USEF St Nicolas - Liège Athlétic – Lecce Utd – Lyreco Utd – Figuig Oreye - Floki Futsal - Indépendance – The Ronard - MF Sicilia - Standard Olympique – Milanova.

2X : AC Seraing – FC 1313 – Thier à Liège.

3X : MF Anthoutes.

MODIFICATION DE JOUR OU D'HEURE DE MATCH:

Match reporté avec date :

DH : du 10/05/23 AC Seraing – MF 1313 reste à cette date à 21h00.
D2B : du 03/04/23 TDC Liège - Floki Futsal se jouera le 15/05/23 à 20h00.
D2C : du 12/05/23 Eagles Vottem - MDP se jouera le 19/05/23 à 20h00.
D3C : du 03/05/23 Ethias – IMA Benelux se jouera le 24/05/23 à 21h30.
D3C : du 20/01/23 Azzurini - Les Trayeurs se jouera le 19/05/23 à 19h00
D3D : du 09/12/22 V.S.C – Escale Oreye / D se jouera le 26/05/23 à 19h15.
D3D : du 16/12/22 Inter Seraing – Big Bears se jouera le 15/05/23 à 21h00.
D3D : du 30/06/23 Colona 4F80 – Big Bears se jouera le 08/05/23
D3D du 17/02/23 VSC – BVF se jouera le 19/05/23 à 20h15.
D4A: du 01/12/22 Seraing United – FC Barreau se jouera le 22/05/23 à 20h15.
D4B: du 07/04/23 Les Branquî – The Coops se jouera le 26/05/23 à 21h00
D4D : du 20/01/23 DBM Moro Plafon / D - Réal Team se jouera le 02/05/23 à 21h00.
DF: du 22/01/23 Jeunesse Grâce – Actu Fémina se jouera le 14/05/23 à 20h00.

Match avancé.

D3A : du 12/05/23 Escale Oreye / C – Golden Team se jouera le 10/05/23 à 21h00.

Changement d'heure de match :

D1A : du 05/05/23 Squadra di Noi – FC Ibéria se jouera à 21h00 au lieu de 20h00.
D2B : KJ Auto / B jouera ses matchs à domicile à 22h00 à Fourons.
D2B : du 12/05/23 MB United – Team de Luxe se jouera à 20h00 au lieu de 19h00.
D2C : Panicarola jouera ses matchs à domicile à 20h00 à Ougrée.
D3C : du 03/05/23 CR liège – Young Wolves / B se jouera à 20h00 au lieu de 19h00.

Match reporté sans date : attention, il ne sera plus accepté de report de match, sauf cas de force majeure.

D1B : du 28/03/23 Ekipazzo – ONS Ren Barons est reporté à une date ultérieure.
D1B : du 14/12/22 Procolor Bibi – Ekipazzo est reporté à une date ultérieure
D1B : du 10/02/23 Liège Athlétic – RC Estudiantes est reporté à une date ultérieure
D1B : du 16/02/23 MFC Mil's / B – BK Seraing est reporté à une date ultérieure
D1B : du 27/03/23 MFC Mil's / B - Liège Athlétic est reporté à une date ultérieure.
D2B : du 14/10/22 Disarono – Team Spirit est reporté à une date ultérieure
D2B : du 14.10.22 Groupe Joly – Floki Futsal est reporté à une date ultérieure.
D2C : du 31/10/.22 AC Panicarola – Quattro Selle est reporté à une date ultérieure.
D2D : du 11/11/22 Indépendance – Croatia Seraing reporté 26/05/23 20h00 Angleur.
D3A : du 09/12/22 AO Mythos – Apicoles Tilfois est reporté à une date ultérieure.
D3A : du 12/05/23 A.O Mythos – Les Babybels est reporté à une date ultérieure
D3A : du 28/09/22 Anthoutes – MF Sbrink est reporté à une date ultérieure.
D3B : du 30/11/22 KLK Team – Young Wolves / A est reporté à une date ultérieure.
D3C : du 31/10/22 IMA Benelux – LG United est reporté à une date ultérieure.
DF : du 04/11/22 Zeed Fémina – AS Malmedy est reporté à une date ultérieure.
DF : du 09/12/22 Volvo La Calamine / A – MFC Beyne / A est reporté à une date ultérieure.
DF : du 06/01/23 Volvo la Calamine / B - Volvo la Calamine / A est reporté à une date ultérieure

D3C : du 03/11/22 Green Team – Liège CR est reporté à une date ultérieure
D3C : du 23/11/22 Escale Oreye/C – Apicoles Tilfois reporté à une date ultérieure.
D3D : du 06/01/23 MF V.S.C – B.V.F est reporté à une date ultérieure.
D3D : du 04/11/22 MF V.S.C – X-Team est reporté à une date ultérieure.
D4A : du 19/04/23 Milanova – Seraing United est reporté à une date ultérieure.
D4A : du 09/12/22 ECF Sanit – RCSP Liège est reporté à une date ultérieure.
D4A : du 01/12/22 Seraing United – MFC Barreau est reporté à une date ultérieure.
D4B : du 30/09/22 Bayern Monique – Seleccion Liers est reporté à une date ultérieure.
D4B : du 07/10/22 Bayern Monique - La Barichonne est reporté à une date ultérieure.
DF : du 30/09/22 Volvo la Calamine / B – AS Malmedy est reporté à une date ultérieure.
DF : du 02/04/23 Borussia Grâce – Jeunesse Grâce est reporté à une date ultérieure.
DF : du 02/04/23 Marine Libois – Volvo la Calamine / A est reporté à une date ultérieure.

Changement de date pour les matchs suivants :

D2B : du 10/05/23 UM Jemeppe – Disaronno est reporté au 12/05/23 à 20h00
D3C : du 29/09/22 Green Team – Liège CR se jouera le 15/05/23 à 21h00
du 30-06-23 - Colona 4F80 – Big Bears se jouera le 08-05-23
D4B : du 07/04/23 Les Branquî – The Coops reporté au 26.05.23 à 21h Constitution

AMENDES :

Rappel :

Les forfaits dans les 5 dernières journées sont de 25,00 € au lieu de 12,50 €

Pour forfait en match de championnat :

D3C : du 24/04/23 IMA Benelux 25,00 € à la RIL (soit 25,00€)
D3C : du 24/04/23 AI Pop 25,00 € + 30.20 € de frais d'arbitrage à MF
Wolfutsal + 25,00 € à la RIL (soit 80,20 €)
D4B : du 24/04/23 Bayern Monique 25,00 € à Standard Olympique / B + 25,00€ à la
RIL (soit 50,00 €)
D4B : du 25/04/23 Bayern Monique 25,00 € à DBM Moro Plafon / D + 25,00 € à la RIL
(soit 50,00 €)

Pour feuille de match non conforme : (2,50 €)

D3C : du 24/03/23 Defra Cars

Pour feuille de match non rentrée en championnat au 28/04/23 : (12,50€)

D3C : du 10/04/23 Les Trayeurs (1ère semaine)
D4A : du 14/04/23 ECF Sanit (1ère semaine)
du 14/04/23 DBM Moro Plafon / C (1ère semaine)
D4B : du 14/04/23 Bayern Monique (1ère semaine)
D3D : du 21/04/23 Escale Oreye / D (1ère semaine)
D4A : du 19/04/23 FC Pitch (1ère semaine)

D4A : du 14/04/23 MF Rastafari (2ème semaine)

D3A : du 07/04/23 MFC Berleur (3ème semaine)
D3D : du 05/04/23 MF Herstalia (3ème semaine)
du 07/04/23 Escale Oreye / D (2ème semaine)

D4A : du 05/04/23 FC Pitch (2ème semaine)

D1B : du 23.03.23 MF Tifosi (3^{ème} semaine)

D3D : du 22/03/23 MF Herstalia (3ème semaine)

du 24/03/23 Big Bears (3ème semaine)

du 07/04/23 Escale Oreye / D (3ème semaine)

D4B : du 27/03/23 The Coops (4ème semaine)

D3D : du 22/03/23 MF Herstalia (5ème semaine)

du 24/03/23 Big Bears (5ème semaine)

D3B : du 14/03/23 Méca Fluid (6ème semaine)

0 – 5 FF

D3C : du 14/03/23 MF Sicilia (6ème semaine)

0 – 5 FF

D3D : du 13/03/23 Les Potos (6ème semaine)

0 – 5 FF

du 17/03/23 Les Liègendaires (6ème semaine)

0 – 5 FF

D4B : du 08/03/23 La Barichonne (7ème semaine)

0 – 5 FF

D3C : du 28/02/23 MF Sicilia (7ème semaine)

0 – 5 FF

Coupes

Les finales des coupes se dérouleront le mercredi 17/05/23 à la salle de Grâce-Hollogne.

- Finale de la coupe Vel' Art échauffement à 19h15 – match à 19h25
- Finale de la coupe Dames échauffement à 20h25 – match à 20h35
- Finale de la coupe Kipsta échauffement à 21h35 – match à 21h45

Avertissement en match de coupe : (2,50)

1X : Lonay Ans United / B – Mekmeks



Affiliée à l'URBSFA – Mat. : A6156

FUTSAL

Saison : 2023 /2024

Matricule :

À renvoyer à
Christian Haertjens
Secrétaire de la R.I.L.
Rue de l'Industrie, 33 – 4100 Seraing
Tél. : 04/338.19.16
GSM : 0492/10.23.13
Courriel : chaertjens@gmail.com

1 document par équipe SVP, en imprimé afin de faciliter la lecture et éviter les erreurs

Nom du club : En abrégé (14 car. Maxi) :

Siège social (adresse complète) :

Création du club : / / Nombre d'équipes engagées :

Secrét. C.Q. : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Président : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Trésorier : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Réservation :

L'équipe évolue le à heure, en la salle de bloc n°

Adresse complète :

Tél. de la salle : Tél. de la cafétéria :

Couleurs : les équipements noirs ne sont plus autorisés

Vareuse : Short :

Adresse site : http://.....

Afin de confirmer l'inscription, l'acompte de 200 € + 200 € de caution réversible (soit 400 €) est à verser obligatoirement **avant** l'inscription de nouvelles équipes.

Le bulletin d'inscription est obligatoire et doit être rentré **au plus tard** pour le 30 juin.

Nous, membres responsables du club **(14 caractères maximum)**, prenons l'engagement de nous conformer au statut et règlement de la R.I.L. et de l'U.R.B.S.F.A. et serons solidairement responsables de la situation financière de notre club.

Nous reconnaissons d'autre par Monsieur/Madame correspondant(e) qualifié(e) et, comme tel(le), ayant la signature afférente à cette fonction.

Fait à le / /

Le C.Q.

Le Président

Le Trésorier



Royale Intercorporation Liégeoise

Futsal affiliée à l'ACFF (matricule A26156)

Attestation d'occupation de salle - saison 2023 - 2024

Je soussigné , gestionnaire de la salle de
déclare que le club disposera de la salle aux jours et heures indiqués entre le
14/08/23 et le 31/05/24 le (jour) de . . . H . . . à . . . H . . . aux dates cochées dans le tableau.
dates cochées = dates disponibles en alternance avec :

Je prends note que les indisponibilités de salle non encore connues à ce jour doivent être communiquées aux clubs afin qu'ils avertissent le secrétariat 15 jours à l'avance pour le déplacement du match.

Il est interdit de programmer des rencontres les 24, 25 et 31 décembre, le 01 janvier et jours fériés légaux.

Les rencontres auront lieu obligatoirement à jour et heures fixes

NB : un formulaire est à compléter pour chaque équipe inscrite.

Adresse d'envoi : C. Haertjens, secrétariat RIL, rue de l'Industrie, 33 à 4100 Seraing ou chaertjens@gmail.com

Semaine	Lundi - Dimanche	Cocher
du - au	14/08/23 – 20/08/23	
du - au	21/08/23 – 27/08/23	
du - au	28/08/23 – 03/09/23	
du - au	04/09/23 – 10/09/23	
du - au	11/09/23 – 17/09/23	
du - au	18/09/23 – 24/09/23	
du - au	25/09/23 – 01/10/23	
du - au	02/10/23 – 08/10/23	
du - au	09/10/23 – 15/10/23	
du - au	16/10/23 – 22/10/23	
du - au	23/10/23 – 29/10/23	
du - au	30/10/23 – 05/11/23	
du - au	06/11/23 – 12/11/23	
du - au	13/11/23 – 19/11/23	
du - au	20/11/23 – 26/11/23	
du - au	27/11/23 – 03/12/23	
du - au	04/12/23 – 10/12/23	
du - au	11/12/23 – 17/12/23	
du - au	18/12/23 – 24/12/23	

Semaine	Lundi - Dimanche	Cocher
du - au	25/12/23 – 31/12/23	
du - au	01/01/24 – 07/01/24	
du - au	08/01/24 – 14/01/24	
du - au	15/01/24 – 21/01/24	
du - au	22/01/24 – 28/01/24	
du - au	29/01/24 – 04/02/24	
du - au	05/02/24 – 11/02/24	
du - au	12/02/24 – 18/02/24	
du - au	19/02/24 – 25/02/24	
du - au	26/02/24 – 03/03/24	
du - au	04/03/24 – 10/03/24	
du - au	11/03/24 – 17/03/24	
du - au	18/03/24 – 24/03/24	
du - au	25/03/24 – 31/03/24	
du - au	01/04/24 – 07/04/24	
du - au	08/04/24 – 14/04/24	
du - au	15/04/24 – 21/04/24	
du - au	22/04/24 – 28/04/24	
du - au	29/04/24 – 05/05/24	

Fait à le 2023

Signature :